



## **COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 Septembre 2009**

Collonges lès Premières, le 21/09/2009

### **1) EMPLOIS CONTRACTUELS**

Après l'ouverture du Centre de Loisirs Sans Hébergement (CLSH) aux communes de Longeault, Pluvault, Beire le Fort et Premières, le CLSH accueillera un nombre plus important d'enfants.

Pour assurer le bon fonctionnement du Centre de Loisirs Sans Hébergement tout au long de l'année en conformité avec la réglementation en cours, il est nécessaire de procéder au recrutement d'animateurs.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- autorise Mr le Maire à effectuer le recrutement de deux agents d'animation contractuels pour la période du 1<sup>er</sup> septembre 2009 au 31 août 2010 et de signer les contrats se référant à ces recrutements.
- Ces animateurs seront rémunérés à l'indice majoré 298 pour une durée hebdomadaire de 14 heures.
- Les crédits suffisants sont inscrits au budget primitif 2009.

### **2) ETUDE D'UNE PROPOSITION DE LOTISSEMENT**

Un lotissement est proposé à la commune. Monsieur le Maire expose les premières esquisses du projet. Celui-ci sera créé « rue des Meix », comprendra 7 lots en accession à la propriété et un lot locatif.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- autorise à lotir les parcelles n°D 990, 963, 100 4, 1010, 1055, 1009, 1000, 997 et 988
- autorise Mr le Maire à signer tous documents se référant à cette affaire.

### **3) MOTION POUR LE RETRAIT DU PROJET DE LOI DE TRANSFORMATION DE LA POSTE EN SOCIETE ANONYME**

Considérant qu'il y a urgence à alerter la population, face au projet du gouvernement à vouloir changer le statut de l'établissement public afin de le transformer en société anonyme dans le cadre de la loi « loi de transposition de la directive postale mettant fin au monopole de La Poste sur le courrier de moins de 20 grammes le 1<sup>er</sup> janvier 2011 »

- Considérant que ce changement de statut ouvre, de par la définition même d'une « société anonyme », la possibilité à tout moment de céder les parts de l'entreprise publique, et qu'il s'agit donc de la privatisation de La Poste,
- Estimant que ce projet d'ouverture à la concurrence constitue un plan d'ensemble de destruction de La Poste en tant que service public,
- Considérant qu'une telle décision porterait un coup aux droits au service public de la population et aggraverait la situation des communes,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, se prononce pour le retrait du projet de la loi « loi de transposition de la directive postale mettant fin au monopole de La Poste... »,

- demande au Président de la République et au gouvernement, le retrait pur et simple du projet de loi « loi de transposition de la directive postale mettant fin au monopole de La Poste » adopté au Conseil des Ministres du 29 juillet 2009, qui devrait être soumis au vote de l'Assemblée nationale.
- l'annulation des fermetures de bureaux de postes et leur restitution comme bureaux de poste de plein exercice aux communes qui en font la demande.

#### **4) INFORMATIONS DIVERSES**

- Monsieur le Maire donne le compte rendu de la réunion du 25 août 2009 avec la Chambre d'Agriculture au sujet du tracé de la LGV. Celle-ci a permis de présenter le tracé et les emprises foncières nécessaires à la réalisation de la LGV Soirans Dijon. Le Conseil prend connaissance de ce tracé.

Vitesse : Le Conseil Municipal prend connaissance du rapport des mesures de vitesse effectué du 15/06/09 au 19/06/09. Ces mesures permettant d'élaborer des projets d'aménagements de sécurité de la rue des Meix.

Le Maire,  
ROLLIN Jean Emmanuel